

HONORAIRES TRANSACTION

Conformes à l'arrêté du 26 janvier 2022

VENTE D'IMMEUBLES ANCIENS – TERRAINS A BATIR VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET LOCAUX COMMERCIAUX

Mis en application pour les mandats signés à partir du 1er Octobre 2025
 (TVA en vigueur au 15/03/2022)

Les honoraires de transactions sont à la charge du vendeur

Habitation / Professionnel / Terrain / Commercial

Prix de vente hors honoraires	Honoraires TTC
De 0 € à 39 999 €	4 500 €
De 40 000 € à 54 999 €	5 500 €
De 55 000 € à 74 999 €	6 500 €
De 75 000 € à 98 999 €	7 500 €
De 99 000 € à 119 999 €	9 000 €
De 120 000 € à 149 999 €	10 000 €
De 150 000 € à 179 999 €	11 000 €
De 180 000 € à 209 999 €	12 000 €
De 210 000 € à 239 999 €	14 000 €
De 240 000 € à 299 999 €	16 000 €
À partir de 300 000 €	5.5%
À partir de 400 000€	5%
À partir de 700 000€	4,5%
À partir de 1 200 000€	4%

Honoraires des secteurs de Thouars, Nord Deux Sèvres, Niort & Val de Sèvres Mellois,
 Rochefort Terre & Mer, Saintes & pays de Saintonge, Pays Royannais

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

En cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.